

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

Séance no 31 lundi 3 mai 2010, 9h00, salle 106 du Château

Présent-e-s

Mmes	Nadine Richon (vice-présidente) Magdalena Burba Patrizia Ponti
MM	Hugues Poltier (président) Emmanuel Fernandes Micha Hersch André Kuhn Christophe Mager Patrick Michaux Raphaël Célis

Excusé-e-s

Mme	Silvia Mancini
MM	Pierre Goloubinoff

Ordre du jour

- 1) Bienvenue
 - 2) Lecture et approbation du pv de la séance du 8 mars 2010
 - 3) Communications du président
 - 4) Préparation de la rencontre avec la Direction, 19 mai 2010 : dossiers
 - a) Évolution des carrières au sein de l'Uni : p.ex. de prof. associé à PO
 - b) Utilisation de charges de cours comme forme d'emploi précaire
 - c) Droit des assistants à enseigner
 - d) L'accès à l'honorariat par les membres du corps enseignant non professeur
 - e) PAT : utilité des entretiens d'évaluation
 - 5) La Communication : feed-back sur l'article de l'Uniscope – et propositions d'action
 - 6) Nouvelles des autres commissions
 - a) Égalité
 - b) Restauration
 - c) Sports (Inviter M. Péclard à venir la séance du 14 juin)
 - d) Mobilité Unil-EPFL
 - 7) Echange de vues sur les grandes lignes stratégiques de l'action de la commission ;
Constitution de groupes de travail ?
 - 8) Divers et propositions individuelles
-

1) Bienvenue

M. Hugues Poltier, Président, souhaite la bienvenue à tous

2) Lecture et approbation du pv de la séance du 8 mars 2010

M. Michaux demande de préciser le point 7g) relatif à l'externalisation des services de ménages comme suit:

"La Direction a décidé de faire appel à des entreprises externes. Le personnel n'est plus payé à l'heure, mais mensuellement. Selon la Direction, personne ne sera licencié"

Le pv est adopté.

3) Communications du président

M. Poltier informe que la procédure de bascule DECFO système a été complétée avec un certain nombre de recours qui ne sont pas tous connus des RH, certains ayant été adressés directement au tribunal. Les RH devraient bientôt être informées des cas de recours concernant l'Unil.

4) Préparation de la rencontre avec la Direction, 19 mai 2010 : dossiers

a) *Évolution des carrières au sein de l'Uni (par exemple le passage d'un statut de professeur associé à PO)*

M. Poltier rappelle que ce point avait été proposé par Mme Mancini qui estime que de garder des gens trop longtemps dans certains statuts peut avoir un effet pervers.

M. Kuhn précise que l'article 34 du règlement interne de l'Unil décrit les possibilités de promotion à une fonction supérieure pour le corps professoral. Ce règlement est disponible sur le site de l'Unil. Ces promotions existent donc (une seule fois dans une carrière), mais il faudrait les faire connaître.

M. Poltier propose de reformuler la question. La CoPers demandera à la Direction s'il existe un système de promotion du même type pour les autres corps et s'il n'y aurait pas lieu de mieux faire connaître les possibilités existantes.

b) *Utilisation de charges de cours comme forme d'emploi précaire*

M. Poltier explique que la commission précédente avait demandé une étude aux RH sur les mandats précaires afin de déterminer si la multiplication des postes de chargés de cours n'était pas un moyen d'économiser sur les postes.

Suite à une nouvelle demande, M. Poltier constate qu'il est difficile d'obtenir des informations.

Mme Ponti précise que les décanats ont dû rendre le document pour fin septembre 2009.

M. Michaux pense qu'il serait intéressant d'avoir l'avis des chargés de cours eux-mêmes sur la situation.

M. Poltier précise que l'unique objectif est de pointer les éventuels usages abusifs de ces statuts afin d'éviter une inégalité de traitements.

La CoPers décide de relancer la question et M. Poltier fera suivre la réponse

c) *Droit des assistants à enseigner*

M. Poltier soulève que des pratiques très différentes sont appliquées dans ce domaine dans les facultés.

M. Kuhn relève que l'article 52 de la LUL prévoit que les assistants font partie du corps enseignant.

M. Fernandes dit que la question est de savoir si l'assistant est responsable d'un enseignement.

Mme Ponti précise que la règle est que, si l'assistant est responsable de l'enseignement, le pourcentage est différent dans son cahier des charges.

M. Poltier propose de demander un état des lieux à la Direction.

d) *L'accès à l'honorariat par les membres du corps enseignant non professeur*

M. Poltier explique que la question se pose essentiellement pour les MER.

Une discussion s'ensuit sur l'opportunité d'intégrer cette demande à celle qui propose d'attribuer un titre aux autres statuts, par exemple pour les retraités de l'ensemble du personnel. L'objectif étant de leur permettre de bénéficier de l'e-mail, de la campus card, de la bibliothèque, de les inviter dans des manifestations, etc. Finalement, la demande n'étant pas la même, elle sera traitée séparément.

La CoPers décide de demander à la Direction la création d'un poste d'honorariat pour les MER.

e) *PAT: utilité des entretiens d'évaluation*

M. Poltier indique qu'il a eu des échos négatifs sur les entretiens d'évaluation en cours à l'Unil.

M. Fernandes précise que ce ne sont plus des entretiens d'évaluation mais des entretiens d'appréciation qui mentionnent des objectifs de travail, etc. et qui sont signés par les deux personnes. Ces entretiens devraient avoir lieu une fois par année.

Mme Ponti indique qu'elle a eu de son côté des échos plus positifs et que cela peut dépendre du responsable qui mène ces entretiens.

La CoPers demande à la Direction de conduire une étude auprès du PAT pour savoir si les entretiens sont faits ou non, comment ils sont vécus par les membres du PAT qui en font l'objet et comment les autres ressentent le fait de ne pas en avoir.

La CoPers souhaite également que soit généralisée la présence d'un tiers lors de ces entretiens.

f) *Personnel entretien de l'UNIL.*

M. Kuhn fait remarquer que d'externaliser le travail est une façon de contourner la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud qui refuse le paiement horaire.

La CoPers décide de demander à la Direction :

- un bilan de ce nouveau fonctionnement et de satisfaction du personnel
- la charte avec les entreprises privées
- les raisons de ce changement

g) *Comment informer le nouveau personnel de l'existence de la CoPers.*

5) **La Communication** : feed-back sur l'article de l'Uniscope – et propositions d'action

M. Poltier souhaite que l'Uniscope soit distribué à une plus large échelle, car il semblerait qu'il soit peu lu et peu connu. Il demande s'il ne serait pas judicieux de le mettre sur le site de la CoPers.

M. Hersch demande si la CoPers ne pourrait pas être présentée en quelques mots à la séance d'information pour les nouveaux assistants et enseignants.

M. Fernandes précise que la Direction ne voulait pas formaliser cette information auprès des enseignants.

La question reste donc de savoir comment informer le nouveau personnel de l'existence de la CoPers.

6) Nouvelles des autres commissions

- a) Égalité: pas de nouvelles
- b) Restauration : il n'y a pas eu de nouvelle séance
- c) Sports : M. Péclard sera invité à la prochaine séance le 14 juin 2010
- d) Mobilité Unil-EPFL : M. Mager a remis aux membres de la CoPers un document d'information. Il explique les problèmes constatés dans la commission. L'objectif est d'essayer de restreindre l'utilisation de la voiture. Une enquête a été menée mais sans les indices permettant de connaître les causes de l'utilisation de la voiture. Il estime que les mesures prévues sont restrictives et contraignantes et a demandé des informations complémentaires dans l'enquête. M. Célis estime qu'il faut laisser aux gens une marge de manœuvre et que l'on ne peut pas les obliger à venir sur le site par d'autres moyens que la voiture. M. Kuhn demande que toutes les solutions soient analysées. M. Mager estime qu'il faudrait d'autres types d'analyse qui permettent de comprendre pourquoi les gens utilisent la voiture. Il veut donc rappeler à cette commission le besoin d'obtenir plus d'informations dans ce sens. M. Fernandes indique qu'il y a moins de places de parc qu'auparavant et qu'il y a plus de contrôles des usagers par les Securitas pour éviter que des gens ne se parquent sans autorisation. M. Poltier demande à M. Mager de préparer une déclaration, tenant compte des éléments discutés, qui pourra être transmise à la Direction et qui fera part du point de vue du personnel. Lors de la rencontre avec la Direction, la CoPers fera entendre son inquiétude vis-à-vis de ce qui se passe dans la commission mobilité (dimension unilatérale)

7) Echange de vues sur les grandes lignes stratégiques de l'action de la commission ; Constitution de groupes de travail ?

Ce point est reporté

8) Divers et propositions individuelles

Aucun

La séance est levée à 11h15